



SECTION



VAR

CTL du 22 janvier 2016

Différents points étaient à l'ordre du jour de ce 1^{er} CTL de l'année :

1/ Ponts naturels 2016 :

Comme nous vous l'avons indiqué précédemment, l'intersyndicale varoise a demandé au DDFIP du Var de bien vouloir accorder, en plus de l'autorisation d'absence exceptionnelle (AAE), une autre autorisation exceptionnelle d'absence en contre-partie naturelle de l'implication des agents, reconnue par le secrétaire d'Etat lors de ses vœux pour 2016. Le DDFIP a formellement refusé.

Ainsi, les 3 ponts naturels proposés sont donc :

- le vendredi 6 mai (aae)
- le vendredi 15 juillet (congé, rtt, cet ou récupération)
- le lundi 31 octobre 2016 (congé, rtt, cet ou récupération).

La délégation **FO-DGFIP** a été la seule organisation à voter POUR ces ponts, dans l'intérêt de tous les agents, tout en regrettant fortement la rigidité du DDFIP sur cette question.

2/ PCRP :

Les pôles de contrôle des revenus patrimoniaux (PCRPs) verront le jour au 01/09/2016 dans le Var.

Le projet d'implantation de ces structures présente 3 axes principaux :

*** L'immobilier :**

Dixit la direction, il a tout d'abord été réalisé une première **évaluation immobilière** par l'équipe de la BLI, afin de « rapprocher la réalité du terrain par rapport aux plans ». Ces visites ont été réalisées sur les sites de Brignoles, Draguignan, St Tropez et Toulon, ainsi que sur Hyères et la Seyne .

Certains sites sembleraient pouvoir être aménagés assez facilement, d'autres devraient nécessiter de lourds travaux. Cependant, nos élus et experts **FO-DGFIP**, en tant que représentants des personnels, n'ont pu que rendre compte à l'administration du ressenti négatif des agents quant à ces restructurations, et à leur crainte d'un entassement sous prétexte de contraintes immobilières. Justifié ou non, ce questionnement existe, et **FO-DGFIP** restera très vigilant sur l'aménagement des futurs locaux des PCRPs et les conditions de travail de nos collègues.

*** Le métier :**

Afin d'affiner le périmètre de transfert des missions, le pôle fiscal a organisé 3 groupes de travail ciblés, réunissant chefs de service et « sachants » :

- relance des successions,
- relations entre les SIE, PCE et les PCRPs
- relations entre les SIP et les PCRPs

Ces groupes de travail ont pour but d'aider le pôle métier à la rédaction des protocoles de travail des futurs PCRPs, afin de définir précisément les périmètres de transfert des dossiers et d'action de chaque structure.

A l'issue de ces réflexions, une présentation devrait être réalisée auprès de l'ensemble des agents concernés et des représentants du personnel.

Pour **FO-DGFiP**, malgré les propos rassurants du Directeur, de nombreuses inconnues restent à éclaircir. Nos experts, largement sensibilisés sur ce sujet, suivront attentivement l'évolution de ce dossier.

• Les règles de gestion des personnels :

Mme Roux-Paris a précisé les règles de gestion s'appliquant lors du transfert d'emploi, en fonction des catégories concernées.

Une fois le périmètre établi, c'est-à-dire le recensement des agents concernés par le transfert d'emploi (pour rappel, agents titulaires exerçant la mission), reste à savoir si les agents décident de suivre la mission ou pas :

- s'ils décident de la suivre, la règle de l'ancienneté administrative s'applique.
- dans le cas contraire, un surnombre va être créé sur le service initial. L'agent le moins ancien administrativement perdra son siège, avec garantie de maintien sur la RAN, mission structure et commune.

Les agents de catégorie B resteront donc Fiscalité personnelle ou professionnelle, selon leur affectation nationale actuelle, sur leur commune. Cependant, cette commune possédant plusieurs structures, ils pourront être amenés à être affectés sur des services déficitaires.

Par exemple, un agent du SIP de TSE pourra être réaffecté sur TNO, ou au PCRPs en cas d'emploi vacant....

Les agents de catégorie A de Fiscalité Immobilière se retrouveront obligatoirement en surnombre au PCRPs, la structure FI étant intégrée en totalité dans ces nouvelles entités.

L'administration a regretté que, lors des réunions d'informations en octobre dernier, peu d'agents aient souhaité bénéficier des entretiens individuels proposés.

Cependant, la délégation **FO-DGFiP** a fait remarquer que des règles de gestion, pourtant établies en octobre, ont subitement été modifiées, obligeant par là même une catégorie d'agents à réfléchir très rapidement à une demande de mutation nationale.

Comme vous le voyez, le dossier PCRPs est loin d'être abouti. Pourtant, le temps presse.

N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples explications.

3/ EDR :

Monsieur Molinier a présenté les nouvelles règles de gestion gérant la nouvelle équipe départementale de renfort (EDR) unifiée.

En effet, depuis le 01 septembre 2015, les termes d'EDRA et d'EMR sont révolus, ces deux équipes ayant elles aussi fusionné pour faire place à l'EDR. Mais une réforme n'arrivant généralement pas seule, il a aussi été établi de nouvelles règles quant à la détermination de la résidence administrative des agents de l'EDR, ainsi que des modifications concernant leur temps de travail.

Que de changements en un an pour une équipe performante et reconnue !

L'équipe au complet a été réunie pour la 1ère fois en décembre 2015, afin de leur faire part de ces nouveautés, ainsi que des problèmes rencontrés (habilitations par exemple).

Les experts **FO-DGFiP** ont présenté des pistes d'amélioration de gestion de **l'ensemble de l'équipe**, espérant une écoute attentive de la part de la direction.

Un bilan concernant la mise en place de ces nouvelles règles devrait avoir lieu à l'automne 2016.

4/ Accueil de Toulon :

A la demande des OS, un point d'information a été réalisé sur les flux d'accueil des particuliers au CFP Toulon Lorgues.

L'administration a présenté un état mitigé.

En effet, la gestion des équipes de renfort semble s'effectuer dans de meilleures conditions, du fait de la réduction d'amplitude d'ouverture au public et de l'implication des agents. De plus, 2 personnes de l'EDR sont présentes lors des pointes d'activité.

Cependant, les flux d'accueil restent très volumineux, notamment sur des postes « sans valeur ajoutée » (terme employé par la direction concernant les demandes de copie DPR, duplicata avis IR, délivrance imprimés...).

Pour **FO-DGFiP**, l'accueil à Lorgues, ainsi que dans les autres SIP, reste très lourd pour nos collègues. La direction demandant aux agents d'éviter dans la mesure du possible de prendre des congés en périodes de pointe, c'est donc pendant les autres périodes que ceux-ci sont posés.

En situation d'effectifs réduits (les agents de l'EDR étant en outre affectés à d'autres tâches), il n'y a donc plus de périodes dites « basses » et un stress constant pour les agents d'accueil est généré.

5/ Questions diverses

Les OS ont abordé le problème des téléprocédures en janvier (source d'accroissement de travail !), et celui de la reconduction des dotations en heures supplémentaires et auxiliaires (note sur nausicaa).

La délégation **FO-DGFIP** a, quant à elle, demandé des précisions concernant les projets de fermetures de postes et services dans le var, à l'horizon 2016. Le Président a affirmé n'avoir pas encore réfléchi à cette question.

Cependant, il a fini par admettre que les petites structures à 4 agents, en difficulté (c'est-à-dire sollicitant régulièrement l'EDR), et touchées par les restructurations de l'intercommunalité, pourraient être ciblées. C'est la double peine...

FO-DGFIP a ensuite demandé un point sécuritaire, notamment sur 4 sites :

- **St Bernard** : L'accès à l'ascenseur non sécurisé permettait à du public non accompagné d'accéder aux étages. Cet état de fait est corrigé.
- **Draguignan Municipale** : Notre demande d'aménagement de la caisse, notamment en ce qui concerne la gestion des pièces, a été entendue.
- **Fréjus** : Nous avons demandé une étude de sécurisation du périmètre du CFP. Des devis devraient être réalisés.
- **Cité administrative** : la sortie réservée au personnel est régulièrement utilisée par les usagers après les heures d'ouverture de la porte principale. Ces personnes ont alors la possibilité d'accéder aux étages, rien n'étant sécurisé. De même, lors de leur sortie par la porte de service, d'autres usagers en profitent pour rentrer. **FO-DGFIP** a demandé une sécurisation totale du site : escaliers, ascenseurs, divers accès.

Nos élus en CTL :

Titulaires : Fabrice Mosca, Sylvain Charbonneyre , François Caruso

Suppléants : Sophie Degeilh, Philippe Bernard

Experts : Anne Maurice, Louis Dias, Bruno Tumbarello, Nathalie Tailland, Philippe Sayerle, Philippe Venture, Pascal Mauvillain